

Règlement de l'association « Les Run du Sillon 2026 »

Article 1 : Cadre de l'épreuve :

- 1.1 L'Association les Run du Sillon organise le samedi 30 Mai 2026 le RAID VTT des « **ROC'H du SILLON** »
1.2 Cette épreuve s'adresse à des concurrents entraînés. La participation à cette édition implique le respect du présent règlement.
1.3 Le départ de l'épreuve sera donné le samedi 30 Mai de 06H30 à 8H30. Le départ est libre depuis l'espace du complexe polyvalent de SAVENAY. Les concurrents pourront se présenter à partir de 06H30 pour le retrait des dossards (ou le vendredi 29 Mai de 18h00 à 19h00 sous réserve).
Le retour de l'épreuve est prévu au site de départ.

Article 2 : Conditions de participation :

- 2.1 Être inscrit sur le site des Run Du Sillon (pré-inscription obligatoire). Venir avec une pièce d'identité.
2.2 Si une personne annule sa participation dans les 30 jours qui précèdent le raid, le règlement reste acquis à l'organisation. Sinon, un remboursement sera émis à hauteur du prix payé moins 1.5 € (Timbre).

Article 3 : Esprit des épreuves :

- 3.1 Ce « RAID VTT » est placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur et ne devra être considéré par aucun concurrent comme une course d'élite. **Les participants doivent respecter le code de la route.**
3.2 Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui. Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.
3.3 Les vélos à assistance électrique sont les bienvenus et doivent respecter leurs amis les vélos musculaires. Ils laisseront systématiquement la priorité aux vélos traditionnels.

Article 4 : Nature des épreuves :

- 4.1 Le raid comprend quatre parcours VTT, 60km, 80km, 100km, 120km et 150 km avec cinq points de ravitaillement placés sur le parcours. Attention des portes horaires sont en place pour fermeture de l'épreuve à 18H.

Article 5 : Equipement :

- 5.1 Le port du casque est obligatoire pour toute la durée des épreuves de VTT.**
5.2 Matériel personnel et obligatoire : VTT entretenu, casque VTT.

Article 6 : Assistance Vtt :

- 6.1 L'organisation fournira une assistance durant toute l'épreuve et un numéro de portable +33 6 88 78 36 28. Ce numéro sera communiqué à chaque participant lors de la remise du dossard à l'inscription.

Article 8 : Classement :

- 8.1 Aucun classement ne sera pris en compte durant cette épreuve**

Article 9 : Esprit d'équipe :

- 9.1 Les personnes se doivent assistance en cas de besoin, y compris avec les autres participants. En cas de demande de secours, un des participants doit attendre la présence physique d'un membre de l'organisation avant de pouvoir repartir.

Article 10 : Responsabilité :

- 10.1 Seuls les participants inscrits et ayant scrupuleusement respecté et signé le règlement, pourront prétendre à bénéficier des garanties de l'assurance civile – dommages causés à autrui – contractée par l'organisation.**

Article 11 Le droit à l'image

- 11.1 Les participants autorisent à capter et à exploiter, à titre gracieux, leur image et propos pour les besoins d'illustration du site internet <http://www.lesrundusillon.com>
11.2 Les participants peuvent exercer leur droit de refus de cession du droit à l'image auprès des organisateurs en l'indiquant au plus tard lors du retrait de leurs plaques ou 1 semaine avant le jour de l'épreuve indiqué à l'article 1 sur simple demande réaliser via l'adresse mail. lesrundusillon@gmail.com, afin que l'organisateur puisse s'organiser.

Article 12 Evolution du règlement

- 12.1 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, ainsi que l'organisation, en cas de nécessité, après validation par la préfecture.
12.2 C'est la version en ligne, sur le site internet www.lesrundusillon.com, qui s'applique.

Article 13 Acceptation du règlement

13.1 Par son inscription, le participant reconnaît avoir lu et approuvé le présent règlement avant le départ de l'épreuve et l'accepte sans réserve. Il s'engage :

- à respecter les décisions de l'organisation
- à respecter l'environnement et l'intégrité des espaces traversés
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers...). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements
- Il accorde à l'organisateur la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette manifestation de cyclotourisme
- Il s'engage à présenter une condition physique adaptée à l'épreuve choisie
- Il s'engage à disposer des équipements nécessaires à sa sécurité (vêtements adaptés, matériel de dépannage, téléphone, barres énergétiques, eau...)
- Il s'engage à ne pas publier et diffuser les traces GPS des parcours qu'il aurait enregistrées. En raison de nombreuses propriétés privées, les parcours sont exceptionnellement accessibles uniquement ce jour indiqué à l'article 1.

Article 14 Remboursement en cas d'annulation par les organisateurs

14.1 En cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs, chaque participant est remboursé à hauteur du prix d'inscription payé, moins 1.5 Euro pour les frais de remboursement (Timbre).

Article 15 Gestion des données personnelles

15.1 L'organisation s'engage à respecter la réglementation applicable et notamment les dispositions et réglementations européennes applicables en matière de protection des données personnelles mises à sa charge, en particulier le Règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le «RGPD ») et la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée et/ou toute réglementation qui s'y substituerait, ainsi que toute réglementation européenne et l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'Informatique des Libertés.

En s'inscrivant, le participant accepte implicitement la collecte de ses données personnelles.

L'organisateur collecte ces données pour des finalités déterminées :

- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènements proposés
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir tout information utile telle que la confirmation de votre inscription, les mises à jour, des lettres d'informations.
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre évènement ou de notre fédération FFVélo.

Sécurité des données : l'organisateur mettra en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données personnelles, afin d'éviter toute perte, altération, divulgation non autorisée ou accès non autorisé.

Durée de conservation : Les données personnelles ne seront conservées que pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Droits des individus : Les participants dont les données personnelles sont collectées auront le droit d'accéder à leurs données, de les rectifier, de les supprimer, de limiter leur traitement, de s'opposer au traitement ou de demander la portabilité de leurs données sur simple demande réaliser auprès des organisateurs via l'adresse mail.

lesrundusillon@gmail.com.